

Mercredi 8 novembre 2006

*Texte extrait de l'édition du 8 novembre de Français d'Abord
Quotidien, rédigée par Georges Moreau*

Au nom d'une loi soviétique...

... a débuté mardi matin devant le tribunal correctionnel de Lyon - le procès devrait durer deux jours - la comparution de Bruno Gollnisch consécutive à sa conférence de presse du 11 octobre 2004. A cette occasion il s'était prononcé, au détour d'une question posée par un journaliste, en faveur de la liberté de recherche historique et contre la loi Gayssot. Rejet d'une loi soviétique qui fait tâche d'huile puisque 440 historiens de tous bords ont signé la pétition « liberté pour l'histoire » lancée le 12 décembre 2005 pour son abrogation. Ce qui fut d'ailleurs rappelé au procès de Bruno Gollnisch devant le CNESER (instance disciplinaire universitaire), qui a confirmé sa radiation pour cinq ans de sa fonction de professeur de civilisation japonaise à l'université Lyon III (FDA Quotidien du 23/05/2006)... La phrase qui vaut au Délégué général de se retrouver devant les tribunaux est la suivante : « Sur le nombre de morts (dans les camps nazis pendant la seconde guerre mondiale) et sur la façon dont ils sont morts, les historiens ont le droit d'en discuter ». « C'est aux historiens spécialistes de le déterminer ». « Ma phrase » précise Bruno Gollnisch « ne portait pas sur l'existence des chambres à gaz en général, mais répondait à une question posée sur la différence entre camps de concentration et camps d'extermination ».

Pour la liberté d'expression

« Je confirme mes propos de l'époque » a déclaré Bruno Gollnisch lundi « mais pas ce que l'on m'a fait dire. Il n'y a absolument rien de répréhensible dans ces propos et je suis poursuivi pour avoir dit exactement la même chose que Jacques Chirac, à savoir que ce n'est pas au législateur de dire l'Histoire », a-t-il dit aux journalistes. « Je n'attends rien de ce procès, je trouve absolument scandaleux qu'on utilise l'appareil de la police et de la justice dans une affaire de liberté d'expression ». Poursuivi par les officines habituelles pour une fois au coude à coude - Licra, Mrap, SOS racisme...-, le dirigeant frontiste encourt une peine d'un an de prison et 45.000 euros d'amende. De son côté, le comité de soutien à Bruno Gollnisch a appelé à « l'arrêt des procédures » à son

encontre, « sa réintégration à l'Université », « l'abrogation des lois mémorielles », « la restauration d'une pleine et entière liberté d'expression ». Dans un tract distribué aux abords du tribunal par la centaine de patriotes qui étaient venus soutenir Bruno Gollnisch mardi matin, il est rappelé qu' « une enquête de la Brigade criminelle (!) a innocenté le dirigeant frontiste. Perben, l'inefficace ministre de la justice (...) qui brigue maintenant la Mairie de Lyon, a personnellement ordonné qu'il soit poursuivi. Et le Parquet est contraint de cacher le document dans lequel il reconnaissait l'innocence de Gollnisch ! Le juge d'instruction, vice-Président du tribunal de Lyon a pris une ordonnance très motivée de non-lieu en sa faveur, et renvoyé ses insulteurs en correctionnelle pour diffamation. On retarde le procès de ces diffamateurs ! Après le non-lieu, la Cour d'Appel a ordonné un supplément d'instruction. Là c'est le contraire : on veut juger Gollnisch sans attendre la fin de l'instruction ! ». Une centaine de juristes français et européens ont également apporté leur soutien à Bruno Gollnisch.

Georges MOREAU